

NÉGOCIATION D' ACTIONS - AVIS

Les Marchés boursiers TSX réduisent la tarification « teneur-preneur »

Les frais « teneur-preneur » ont procuré de nombreux avantages au marché et aux investisseurs. Les mesures incitatives ont ainsi stimulé la concurrence dans l'établissement des cours, apporté une liquidité supplémentaire au Canada, réduit la volatilité, resserré les écarts et amélioré les cours pour les investisseurs. Cependant, des préoccupations se sont manifestées au fil du temps en ce qui concerne l'incidence sur le coût des opérations, les niveaux d'intermédiation, les conflits d'intérêts liés à l'acheminement et la fragmentation du marché.

Nous croyons que le moment est bien choisi pour abaisser la tarification teneur-preneur, et nous prenons des mesures décisives afin d'optimiser, par un programme de réduction progressive des tarifs, la tarification teneur-preneur pour tenir compte du paysage de négociation d'aujourd'hui. Nous sommes donc heureux d'annoncer une réduction de la tarification teneur-preneur à la Bourse de Toronto, à la Bourse de croissance TSX et sur Alpha à **partir du 1^{er} juin 2015**, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation¹. Voici un résumé des principales réductions :

	Tarification actuelle		En vigueur le 1 ^{er} juin	
	Ordre actif	Ordre passif	Ordre actif	Ordre passif
Bourse de Toronto et Bourse de croissance TSX				
Actions intercotées* (cours ≥ 1 \$)	0,0035 \$	(0,0031) \$	0,0030 \$	(0,0026) \$
Actions non intercotées (cours ≥ 1 \$)	0,0035 \$	(0,0031) \$	0,0023 \$	(0,0019) \$
Fonds négociés en bourse	0,0030 \$	(0,0026) \$	0,0023 \$	(0,0019) \$
Alpha				
Actions (cours ≥ 1 \$ et < 5 \$)	0,0025 \$	(0,0021) \$	0,0018 \$	(0,0014) \$
Actions (cours ≥ 5 \$)	0,0028 \$	(0,0025) \$	0,0018 \$	(0,0014) \$
Fonds négociés en bourse	0,0025 \$	(0,0021) \$	0,0018 \$	(0,0014) \$

* Conformément à la liste publiée chaque mois par la Bourse de Toronto.

¹ En date du présent avis, les modifications des droits de négociation de la Bourse de Toronto et d'Alpha ont obtenu l'approbation réglementaire, sauf pour ce qui est des modifications prévues aux frais relatifs à l'exécution des lots irréguliers à la Bourse de Toronto. Les modifications des droits de la Bourse de croissance TSX demeurent en attente de l'approbation réglementaire.

Les changements liés à cette seule phase devraient entraîner une réduction moyenne de 26 % des droits applicables aux ordres actifs et de 31 % des rabais applicables aux ordres passifs pour l'ensemble des participants qui négocient ces produits à la Bourse de Toronto, à la Bourse de croissance TSX et sur Alpha.

Nous prévoyons d'autres réductions de la tarification à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX² au cours des deux prochaines années, à intervalles de six à neuf mois, jusqu'à l'obtention d'un niveau optimal pour les marchés financiers canadiens. Le calendrier et l'ampleur des réductions supplémentaires seront établis en fonction d'une analyse minutieuse fondée sur les données et les commentaires des clients. Il s'agira d'un processus itératif et nous sollicitons la participation du secteur lors de chacune de ses phases.

Des renseignements supplémentaires concernant cette initiative sont fournis dans notre publication *[Agir pour optimiser la tarification teneur-preneur](#)*, qui peut être consultée sur le site Web de TMX.

Une comparaison des modifications des droits de négociation est fournie ci-après. Des versions complètes des barèmes des droits de la Bourse de Toronto, de la Bourse de croissance TSX et de la Bourse Alpha, qui devraient entrer en vigueur le 1^{er} juin, peuvent être consultées à l'adresse <http://www.tsx.com/droitsdenegociation>.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires au sujet des nouveaux droits, veuillez communiquer avec l'équipe de gestion des comptes.

Jeff Foster	416 947-4229
Monika Marcziowa	416 947-4534
Matthew Lee	416 947-4665
Stephanie Orloff	416 814-8848

² Le modèle de droits d'Alpha devrait changer au moment du lancement du nouveau modèle de marché en septembre 2015.

ANNEXE - RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DROITS

MODIFICATION DES DROITS DE LA BOURSE DE TORONTO

	<u>Droits actuels</u>		<u>En vigueur le 1^{er} juin 2015</u>	
	<u>Partie active</u>	<u>Partie passive</u>	<u>Partie active</u>	<u>Partie passive</u>
<u>Négociation continue - Titres à cours élevé (1 \$ et plus)</u>				
Interaction des volumes d'ordres affichés				
Actions intercotées	0,0035 \$	(0,0031 \$)	0,0030 \$	(0,0026 \$)
Actions non intercotées	0,0035 \$	(0,0031 \$)	0,0023 \$	(0,0019 \$)
FNB	0,0030 \$	(0,0026 \$)	0,0023 \$	(0,0019 \$)
Interaction des volumes d'ordres cachés				
Rabais pour la partie non affichée des « ordres iceberg » (actions et FNB)		(0,0002 \$)		(0,0000 \$)
<u>Programmes abandonnés - Titres à cours élevé (1 \$ et plus)</u>				
Droits réduits de la tranche de volume pour négociation continue				
Actions	0,0034 \$	(0,0031 \$)	Éliminés - droits standards s'appliquent	
FNB	0,0029 \$	(0,0026 \$)	Éliminés - droits standards s'appliquent	
Programme FLE - taux préférentiels pour négociation continue				
Actions	0,0034 \$	(0,0031 \$)	Éliminés - droits standards s'appliquent	
FNB	0,0029 \$	(0,0026 \$)	Éliminés - droits standards s'appliquent	
<u>Installations spéciales</u>				
Frais de la partie active pour GEM (actions et FNB)				
Cours > 1 \$	0,0039 \$		0,0030 \$	
Frais de la partie active pour l'autoexécution de lots irréguliers (actions et FNB)				
Cours < 1 \$	0,0010 \$		0,0005 \$	
Cours >= 1 \$	0,0039 \$		0,0010 \$	
<u>Droits des mainteneurs de marché à la Bourse de Toronto</u>				
Droits pour négociation continue relativement aux titres dont les négociateurs sont responsables				
Actions intercotées (1 \$ et plus)	0,0033 \$	(0,0033 \$)	0,0030 \$	(0,0030 \$)
Actions non intercotées (1 \$ et plus)	0,0033 \$	(0,0033 \$)	0,0023 \$	(0,0027 \$)
FNB	0,0028 \$	(0,0038 \$)	0,0023 \$	(0,0027 \$)
Rabais pour la partie passive applicables à la GEM				
Actions intercotées et actions non intercotées (1 \$ et plus)		(0,0033 \$)		(0,0030 \$)
FNB		(0,0038 \$)		(0,0027 \$)
Rabais pour la partie passive applicables à l'autoexécution de lots irréguliers				
Actions - Cours < 1 \$		(0,00005 \$)		(0,0003 \$)
Actions - Cours >= 1 \$		(0,0033 \$)		(0,0006 \$)
FNB - Cours >= 1 \$		(0,0038 \$)		(0,0006 \$)

MODIFICATION DES DROITS DE LA BOURSE DE CROISSANCE TSX

	<u>Droits actuels</u>		<u>En vigueur le 1^{er} juin 2015</u>	
	<u>Partie active</u>	<u>Partie passive</u>	<u>Partie active</u>	<u>Partie passive</u>
<u>Négociation continue - Titres à cours élevé (1 \$ et plus)</u>				
Interaction des volumes d'ordres affichés				
Actions et débetures	0,0035 \$	(0,0031 \$)	0,0023 \$	(0,0019 \$)
Interaction des volumes d'ordres cachés				
Rabais pour la partie non affichée des « ordres iceberg » (actions et débetures)		(0,0002 \$)		0,0000 \$
<u>Installations spéciales</u>				
Frais de la partie active pour l'autoexécution de lots irréguliers				
Actions et débetures (1 \$ et plus)	0,0035 \$		0,0010 \$	
<u>Programmes abandonnés - Titres à cours élevé (1 \$ et plus)</u>				
Droits réduits de la tranche de volume pour négociation continue				
Actions et débetures	0,0034 \$	(0,0031 \$)	Éliminés - droits standards s'appliquent	
<u>Droits des négociateurs de lots irréguliers de la Bourse de croissance TSX</u>				
Droits pour négociation continue relativement aux titres dont les négociateurs sont responsables				
Actions et débetures (1 \$ et plus)	0,0033 \$	(0,0033 \$)	0,0023 \$	(0,0027 \$)
Rabais pour la partie passive applicables à l'autoexécution de lots irréguliers				
Actions et débetures (1 \$ et plus)		(0,0033 \$)		(0,0006 \$)

MODIFICATION DES DROITS DE LA BOURSE ALPHA

	<u>Droits actuels</u>		<u>En vigueur le 1^{er} juin 2015</u>	
	<u>Partie active</u>	<u>Partie passive</u>	<u>Partie active</u>	<u>Partie passive</u>
<u>Négociation continue</u>				
Actions				
Cours >= 1 \$ et < 5\$	0,0025 \$	(0,0021 \$)	0,0018 \$	(0,0014 \$)
Cours >= 5 \$	0,0028 \$	(0,0025 \$)	0,0018 \$	(0,0014 \$)
FNB				
Cours >= 1 \$ et < 5\$	0,0025 \$	(0,0021 \$)	0,0018 \$	(0,0014 \$)
Cours >= 5 \$	0,0025 \$	(0,0021 \$)	0,0018 \$	(0,0014 \$)
<u>Négociateur de lots irréguliers sur Alpha - Droits pour négociation continue relativement aux titres dont les négociateurs sont responsables</u>				
Actions				
Cours >= 1 \$ et < 5\$	0,0021 \$	(0,0021 \$)	0,0014 \$	(0,0014 \$)
Cours >= 5 \$	0,0025 \$	(0,0025 \$)	0,0014 \$	(0,0014 \$)
FNB				
Cours >= 1 \$ et < 5\$	0,0021 \$	(0,0021 \$)	0,0014 \$	(0,0014 \$)
Cours >= 5 \$	0,0021 \$	(0,0021 \$)	0,0014 \$	(0,0014 \$)